

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XVIII

MONTREAL, VENDREDI 20 MARS, 1896

No 3

2255... ABONNÉS RÉGULIERS... 2255

SEMAINE PRÉCÉDENTE

Ça et là.

Banque Ville-Marie La banque Ville-Marie vient d'ouvrir une succursale sur la rue St-Laurent. D'autres, avant elle, avaient ouvert sur la même rue, un bureau et après un essai peu productif de quelques mois s'en sont retirées. Cette rue très rapprochée du centre des affaires et des bureaux principaux des institutions financières, avec des moyens de transport incomparables, ne se prête guère à l'établissement de bureaux-succursales des banques; l'expérience l'a d'ailleurs démontré. La banque Ville Marie réussira-t-elle là où d'autres ont échoué, nous en doutons. Mais, si nous avions un conseil à donner à cette banque, nous lui conseillerions non-seulement de fermer cette nouvelle succursale, mais aussi toutes celles qu'elle possède ailleurs, de porter son capital au montant exactement payé et de se livrer exclusivement au commerce de l'escompte dans son seul bureau principal.

La future exposition Le sous-comité chargé d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait avoir lieu, en 1897, une exposition à Montréal, a présenté son rapport.

Le sous-comité commence par le commencement, il n'ignore pas que sans argent on ne fait rien. Il recommande donc, avant tout, de s'assurer d'une somme de \$500,000 pour mener à bien l'entreprise. C'est exactement le contraire de ce qu'avait fait le comité de la *British Empire Exposition* dont le programme semblait être de mettre la charrue avant les bœufs.

Du reste, pour être certain de réussir, le comité qui sera finalement chargé d'élaborer le programme de l'Exposition et d'en préparer les voies et moyens, n'aura qu'une seule chose à faire pour assurer le succès

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
Chambre 401, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2517. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2.00
Canada et États-Unis, un an	1.50
France et Union Postale un an (15 francs)	3.00

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adresse au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada.

de l'entreprise; ce sera de faire très exactement le contraire de ce qu'ont fait les membres de l'Exposition de Montréal et du comité Stiles.

Un comité pour étudier l'organisation de l'entreprise, son coût probable et les bénéfices possibles, vient d'être nommé, il devra faire rapport au plus tôt.

Ce comité de cinq membres est composé de MM. E. P. Hannaford, J. O. Villeneuve, Graham, S. C. Stevenson et C. R. Hosmer.

Michel Lefebvre & Co. C'est avec un profond regret que nous avons à noter aujourd'hui, l'acte inconsideré des directeurs de la Banque du Peuple qui semblent avoir perdu la tête et juré de jeter le trouble dans notre commerce déjà si cruellement éprouvé, par la suspension de cette banque.

MM. Michel Lefebvre & Cie, les manufacturiers si honorablement et avantageusement connus de tout le commerce canadien, étaient, lors de la suspension de la banque du Peuple, endettés envers cette institution pour une somme de \$400,000, plus ou moins, et pour laquelle ils ont consenti une hypothèque de \$480,000, c'est-à-dire pour un montant supérieur à leur dette.

Les directeurs de la Banque viennent d'assigner MM. M. Lefebvre & Cie en déclaration de faillite; la demande est contestée, cela va sans dire.

MM. M. Lefebvre & Cie ont reçu, de toutes les parties du Canada, des marques de sympathie de clients et de créanciers, auxquelles nous nous associons pleinement. Ils ont l'assurance de sortir promptement et honorablement des difficultés maldroitées qui leur sont suscitées actuellement, et avec tout le commerce, nous faisons des souhaits pour que rien ne vienne entraver plus longtemps la marche régulière de leurs affaires.

DEGEL ET FINANCES

Voici venir le dégel; nous en avons eu déjà un avant-goût avec la St-Patrice. Dire que nos rues et nos trottoirs présentent un bel aspect, avec la fonte des neiges et des glaces, serait trop peu dire. C'est admirable, au contraire, de voir, de tous côtés, des lacs et des rivières. Bientôt, pour peu que cela continue nous n'aurons rien à envier à Venise et nous pourrions circuler en gondoles, avec ou sans accompagnement de guitare. Et cela continuera, puisque le comité des finances a décidé: d'abord, qu'on n'ouvrirait pas de fossés pour l'écoulement des eaux; ensuite, que les hommes employés à l'enlèvement des neiges seraient remerciés. Au Brésil, des oiseaux de proie, les *urubus*, font l'office de vidangeurs; désormais, à Montréal, le soleil sera l'unique employé de la corporation pour l'enlèvement de la neige.

Et si le soleil est trop ardent à sa tâche? Les inondations des caves, des magasins, se paient à Montréal, on en a plusieurs exemples. Est-il plus économique de payer des ouvriers ou de payer des dégâts?